

Image not found or type unknown



Requalification contrat de travail

Par **ilian04**, le **09/09/2009** à **10:31**

Bonjour, rnmon contrat de travail CDI de chantier à pris fin le 31/08/09 demuis je travaille toujours et n'est pas reçu de contrat de travail écrit malgré mes demandes. Le CDI de chantier peux-t'il être requalifier en CDI. Si oui dans quelles conditions. Je vous remercie par avance.